



Paris, le 2 juin 2021

Note à

*Direction des Ressources Humaines  
Service de Gestion*

**Destinataires in fine**

**Affaire suivie par** : Geneviève REGNER  
[Genevieve.Regner@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Genevieve.Regner@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 61 47 – 07 60 67 18 59

**OBJET : Note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion 2022**  
**PJ : Annexe 1 : Modalités d'harmonisation – Annexe 2 : Calendrier de mise en œuvre**

Pour la deuxième année, les décisions individuelles en matière de promotion prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont prises en application des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux parcours professionnels et aux promotions, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et en application du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

A l'issue d'une première phase d'observation et d'analyse de l'exercice précédent, votre attention est appelée sur les points de vigilance suivants :

- vigilance sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos propositions de classement en rang utile en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades viviers.
- nécessité de classer suffisamment d'agents eu égard aux volumes de promotion ;
- établissement d'un tableau unique quelle que soit la modalité en intégrant le classement des agents issus des dispositifs de fin de carrière.

Pour cet exercice 2022, j'appelle également votre attention sur les nouveautés suivantes :

- Simplification de la fiche individuelle de proposition, sous forme de formulaire à compléter ;
- un tableau commun de classement des propositions par voie de promotion et par catégorie. La saisie des données sera initiée par le service, l'harmonisateur reprendra les données (par copier/coller) pour chacun des agents qu'il souhaite interclasser.

Dans le cadre de la réforme relative à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les régions et départements, les directions départementales interministérielles établiront, avec l'appui des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), les propositions de promotion des agents de leur périmètre.

La présente note rappelle à travers ses annexes les modalités pratiques d'harmonisation selon la catégorie (A, B et C) et le périmètre d'affectation des agents, précise le calendrier de mise en œuvre et les dates impératives de remontée des propositions de promotion à destination des bureaux en charge de la gestion des corps.

Vous élaborerez ainsi vos propositions en vous appuyant sur les lignes directrices de gestion et leurs annexes ainsi que sur les fiches techniques en complétant par corps et par type de promotion ou d'avancement de grade les documents supports simplifiés correspondants et accessibles sur l'intranet ministériel à l'adresse ci-dessous :

[http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/avancement-et-promotion-a17890.html?id\\_rub=2347](http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/avancement-et-promotion-a17890.html?id_rub=2347)

Mes services restent à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

**Le directeur des ressources humaines**

**Jacques CLÉMENT**

## Liste des destinataires

### *Mesdames et Messieurs les Préfets de régions*

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement et des Transports d'Île-de-France,

### *Mesdames et Messieurs les Préfets de départements*

- Secrétariats généraux communs départementaux
- Directions départementales interministérielles

### *Ministère de la transition écologique et Ministère de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales et ministère de la mer*

- Madame la secrétaire générale,
- Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et développement durable,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics,
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des MIGT.

### *Autres ministères*

- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- Ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- Ministère des armées,
- Ministère de l'intérieur,
- Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- Ministère des outre-mer,
- Ministère de la justice,
- Ministère de la culture,
- Ministère des solidarités et de la santé,
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Ministère de la transformation et de la fonction publiques